

QUIZ

Connaissez-vous le nouveau droit alimentaire ? Faites le test !

**Le nouveau droit alimentaire entre en vigueur le 1^{er} mai. Êtes-vous prêts ?
Découvrez-le en répondant à nos 17 questions.**

Il y a une seule réponse juste par question.

1. Lequel de ces points n'était **pas** l'un des objectifs du projet LARGO ?

- Éliminer les obstacles au commerce
- Préserver les avantages des accords bilatéraux
- Maintenir des réglementations propres à la Suisse
- Supprimer des barrières bureaucratiques pour les micro-entreprises
- Encourager l'inventivité de l'industrie alimentaire
- Garder le plus possible de réglementations propres à la Suisse

2. Quels éléments (notamment) entrent dans le champ d'application du nouveau droit alimentaire ?

- Les denrées alimentaires, les objets usuels et les médicaments
- Les denrées alimentaires, les objets usuels et tous les produits d'emballage
- Les denrées alimentaires, les coupe-faim et les aliments pour animaux
- Les denrées alimentaires, les jouets et les cosmétiques

3. Quel est l'enjeu principal du nouveau droit alimentaire ?

- La manipulation des denrées alimentaire dans de bonnes conditions d'hygiène
- La protection contre la tromperie
- La santé des consommateurs
- Des produits innovants
- La dynamisation du commerce

4. Qu'implique l'abandon du principe positif ?

- Tout ce qui peut être consommé peut être mis sur le marché sans aucun contrôle
- Toutes les denrées alimentaires sont autorisées si elles sont sûres et respectent les dispositions légales
- Toutes les denrées alimentaires sont autorisées si le producteur en assume l'entière responsabilité
- À l'exception des nouveaux aliments, toutes les denrées alimentaires sont autorisées par l'OSAV

DAS NEUE **LEBENSMITTELRECHT** 2017
LE NOUVEAU DROIT ALIMENTAIRE 2017



5. Quels insectes sont considérés comme des denrées alimentaires à partir du 1^{er} mai 2017 ?
- Les vers de farine, les vers de terre et les papillons
 - Les vers de farine, les araignées et les criquets
 - Les cloportes, les grillons et les hannetons
 - Les vers de farine, les grillons et les criquets
6. Une question à laquelle vous devez simplement répondre par oui ou non : les nouvelles sortes de denrées alimentaires doivent-elles être autorisées par l'OSAV ?
- Oui
 - Non
7. Les questions deviennent de plus en plus spécifiques et difficiles : que faut-il déclarer pour chaque morceau de poisson ?
- La zone et l'engin de pêche
 - La zone et la date de pêche
 - La date de pêche et le poids du poisson
 - La zone et l'engin de pêche, et le poids du poisson
8. Vous devriez pouvoir répondre facilement à la question suivante, quoique... Quand faut-il déclarer la provenance d'un ingrédient ? Quelle réponse est entièrement correcte ?
- Quand la part de viande est inférieure à 20 % du produit
 - Quand l'ingrédient est d'origine animale
 - Quand la présentation de l'emballage suggère une provenance trompeuse et que la part de viande représente au moins 20 % du produit
 - Quand l'ingrédient a été génétiquement modifié et que le droit européen contient une disposition à ce sujet
9. Quels éléments font partie de la petite déclaration nutritionnelle ?
- La valeur énergétique et la teneur en matières grasses, en glucides, en protéines et en sel
 - La valeur énergétique et la teneur en matières grasses, en acides gras saturés, en glucides, en sucres, en protéines et en sel
 - La valeur énergétique et la teneur en matières grasses, en glucides, en sucres, en protéines et en sel
 - La teneur en matières grasses, en acides gras saturés, en glucides, en sucres, en protéines et en sel



10. Quel est le principe fondamental de l'autocontrôle ?

- Vous pouvez tout mettre sur le marché, à condition que vous en assumiez la responsabilité
- Il est de votre devoir d'indiquer correctement les valeurs nutritionnelles
- Vous pouvez à tout moment fournir des renseignements sur les proportions des principaux ingrédients
- Vous assumez vos responsabilités en mettant en place un système garantissant que seuls les produits sûrs qui ne trompent pas les consommateurs sont mis sur le marché

11. Quelle affirmation relative à l'autocontrôle est **fausse** ?

- Il concerne désormais aussi les établissements commerciaux
- Il concerne toujours les établissements des secteurs des denrées alimentaires et des objets usuels
- Il ne dépend pas d'une personne responsable
- Il doit être adapté au risque pour la sécurité et au volume de la production
- Il est simplifié pour les micro-entreprises

12. Laquelle de ces denrées alimentaires n'est pas considérée comme vendue en vrac ?

- Un emballage de deux madeleines vendu dans un restaurant
- Des portions de fromage sous film alimentaire
- Un civet de chevreuil conditionné sous vide par le boucher à la demande du consommateur
- Le pain du boulanger emballé dans un sachet de papier

13. Quand les informations relatives à une denrée alimentaire vendue en vrac doivent-elles obligatoirement figurer par écrit ?

- Quand la denrée en question a été traitée par rayonnement ionisant
- Jamais si l'information du consommateur est garantie d'une autre manière
- Uniquement quand le processus de fabrication inclut le recours au génie génétique
- Uniquement quand il s'agit de nouvelles sortes de denrées alimentaires

14. Qu'est-ce qu'une micro-entreprise ?

- Une entreprise comptant au plus 900 % de postes
- Une entreprise comptant au plus 9 collaborateurs
- Une entreprise comptant 9 collaborateurs sans les supérieurs
- Une entreprise comptant au plus 900 % de postes sans équipe de nettoyage



15. Pour quelles dispositions du nouveau droit alimentaire a-t-on prévu un délai transitoire d'un an ?

- Les termes, les définitions et les conceptions de la loi sur les denrées alimentaires
- L'étiquetage et la déclaration des denrées alimentaires préemballées
- Les indications relatives aux produits proposés en ligne
- La protection de la santé et la protection contre la tromperie pour les nouvelles sortes de denrées alimentaires

16. Le nouveau droit alimentaire contient des dispositions qui s'écartent de la législation de l'UE. Dans quel domaine ?

- Les termes, les définitions et les conceptions de la loi sur les denrées alimentaires
- L'obligation d'indiquer le pays de production
- L'obligation d'indiquer les valeurs nutritionnelles
- Pour la viande, l'indication du lieu de naissance du bovin

17. Et, pour finir, une question très facile : que signifie HACCP ?

- Health Analysis and Critical Control Points
- Hazard Avalanche and Census Control Preevaluation
- Hazard Analysis and Critical Control Points
- Hazard Average and Critical Creating Proposition



Évaluation

Le nouveau droit alimentaire n'a-t-il plus aucun secret pour vous ?

Entre 13 et 17 bonnes réponses

Toutes nos félicitations ! Vous connaissez le nouveau droit alimentaire sur le bout des doigts.

Entre 7 et 12 bonnes réponses

Pas mal ! Avec ce score, vous devriez parvenir à surmonter la plupart des obstacles que vous rencontrerez après le 1^{er} mai.

Entre 0 et 6 bonnes réponses

Vos connaissances sont malheureusement insuffisantes pour vous permettre de commercialiser des produits sûrs, mais vous avez encore un peu de temps pour consulter les nouvelles ordonnances d'exécution.

Nous l'admettons, ce quiz n'était pas évident. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter les documents publiés sur notre site Internet (www.legislationalimentaire2017.ch). Nous répondons volontiers à vos questions.



QUIZ

Connaissez-vous le nouveau droit alimentaire ? Faites le test !

**Le nouveau droit alimentaire entre en vigueur le 1^{er} mai. Êtes-vous prêts ?
Découvrez-le en répondant à nos 17 questions.**

Il y a une seule réponse juste par question.

1. Lequel de ces points n'était **pas** l'un des objectifs du projet LARGO ?

- Éliminer les obstacles au commerce
- Préserver les avantages des accords bilatéraux
- Maintenir des réglementations propres à la Suisse
- Supprimer des barrières bureaucratiques pour les micro-entreprises
- Encourager l'inventivité de l'industrie alimentaire
- Garder le plus possible de réglementations propres à la Suisse*

2. Quels éléments (notamment) entrent dans le champ d'application du nouveau droit alimentaire ?

- Les denrées alimentaires, les objets usuels et les médicaments
- Les denrées alimentaires, les objets usuels et tous les produits d'emballage
- Les denrées alimentaires, les coupe-faim et les aliments pour animaux
- Les denrées alimentaires, les jouets et les cosmétiques*

3. Quel est l'enjeu principal du nouveau droit alimentaire ?

- La manipulation des denrées alimentaire dans de bonnes conditions d'hygiène
- La protection contre la tromperie
- La santé des consommateurs*
- Des produits innovants
- La dynamisation du commerce

4. Qu'implique l'abandon du principe positif ?

- Tout ce qui peut être consommé peut être mis sur le marché sans aucun contrôle
- Toutes les denrées alimentaires sont autorisées si elles sont sûres et respectent les dispositions légales*
- Toutes les denrées alimentaires sont autorisées si le producteur en assume l'entière responsabilité
- À l'exception des nouveaux aliments, toutes les denrées alimentaires sont autorisées par l'OSAV

DAS NEUE LEBENSMITTELRECHT 2017
LE NOUVEAU DROIT ALIMENTAIRE 2017



5. Quels insectes sont considérés comme des denrées alimentaires à partir du 1^{er} mai 2017 ?
- Les vers de farine, les vers de terre et les papillons
 - Les vers de farine, les araignées et les criquets
 - Les cloportes, les grillons et les hannetons
 - ✓ *Les vers de farine, les grillons et les criquets*
6. Une question à laquelle vous devez simplement répondre par oui ou non : les nouvelles sortes de denrées alimentaires doivent-elles être autorisées par l'OSAV ?
- ✓ *Oui*
 - Non
7. Les questions deviennent de plus en plus spécifiques et difficiles : que faut-il déclarer pour chaque morceau de poisson ?
- ✓ *La zone et l'engin de pêche*
 - La zone et la date de pêche
 - La date de pêche et le poids du poisson
 - La zone et l'engin de pêche, et le poids du poisson
8. Vous devriez pouvoir répondre facilement à la question suivante, quoique... Quand faut-il déclarer la provenance d'un ingrédient ? Quelle réponse est entièrement correcte ?
- Quand la part de viande est inférieure à 20 % du produit
 - Quand l'ingrédient est d'origine animale
 - ✓ *Quand la présentation de l'emballage suggère une provenance trompeuse et que la part de viande représente au moins 20 % du produit*
 - Quand l'ingrédient a été génétiquement modifié et que le droit européen contient une disposition à ce sujet
9. Quels éléments font partie de la petite déclaration nutritionnelle ?
- ✓ *La valeur énergétique et la teneur en matières grasses, en glucides, en protéines et en sel*
 - La valeur énergétique et la teneur en matières grasses, en acides gras saturés, en glucides, en sucres, en protéines et en sel
 - La valeur énergétique et la teneur en matières grasses, en glucides, en sucres, en protéines et en sel
 - La teneur en matières grasses, en acides gras saturés, en glucides, en sucres, en protéines et en sel



10. Quel est le principe fondamental de l'autocontrôle ?

- Vous pouvez tout mettre sur le marché, à condition que vous en assumiez la responsabilité
- Il est de votre devoir d'indiquer correctement les valeurs nutritionnelles
- Vous pouvez à tout moment fournir des renseignements sur les proportions des principaux ingrédients
- ✓ *Vous assumez vos responsabilités en mettant en place un système garantissant que seuls les produits sûrs qui ne trompent pas les consommateurs sont mis sur le marché*

11. Quelle affirmation relative à l'autocontrôle est **fausse** ?

- Il concerne désormais aussi les établissements commerciaux
- Il concerne toujours les établissements des secteurs des denrées alimentaires et des objets usuels
- ✓ *Il ne dépend pas d'une personne responsable*
- Il doit être adapté au risque pour la sécurité et au volume de la production
- Il est simplifié pour les micro-entreprises

12. Laquelle de ces denrées alimentaires n'est pas considérée comme vendue en vrac ?

- ✓ *Un emballage de deux madeleines vendu dans un restaurant*
- Des portions de fromage sous film alimentaire
- Un civet de chevreuil conditionné sous vide par le boucher à la demande du consommateur
- Le pain du boulanger emballé dans un sachet de papier

13. Quand les informations relatives à une denrée alimentaire vendue en vrac doivent-elles obligatoirement figurer par écrit ?

- ✓ *Quand la denrée en question a été traitée par rayonnement ionisant*
- Jamais si l'information du consommateur est garantie d'une autre manière
- Uniquement quand le processus de fabrication inclut le recours au génie génétique
- Uniquement quand il s'agit de nouvelles sortes de denrées alimentaires

14. Qu'est-ce qu'une micro-entreprise ?

- ✓ *Une entreprise comptant au plus 900 % de postes*
- Une entreprise comptant au plus 9 collaborateurs
- Une entreprise comptant 9 collaborateurs sans les supérieurs
- Une entreprise comptant au plus 900 % de postes sans équipe de nettoyage



15. Pour quelles dispositions du nouveau droit alimentaire a-t-on prévu un délai transitoire d'un an ?

- Les termes, les définitions et les conceptions de la loi sur les denrées alimentaires
- L'étiquetage et la déclaration des denrées alimentaires préemballées
- ✓ *Les indications relatives aux produits proposés en ligne*
- La protection de la santé et la protection contre la tromperie pour les nouvelles sortes de denrées alimentaires

16. Le nouveau droit alimentaire contient des dispositions qui s'écartent de la législation de l'UE. Dans quel domaine ?

- Les termes, les définitions et les conceptions de la loi sur les denrées alimentaires
- ✓ *L'obligation d'indiquer le pays de production*
- L'obligation d'indiquer les valeurs nutritionnelles
- Pour la viande, l'indication du lieu de naissance du bovin

17. Et, pour finir, une question très facile : que signifie HACCP ?

- Health Analysis and Critical Control Points
- Hazard Avalanche and Census Control Preevaluation
- ✓ *Hazard Analysis and Critical Control Points*
- Hazard Average and Critical Creating Proposition



Évaluation

Le nouveau droit alimentaire n'a-t-il plus aucun secret pour vous ?

Entre 13 et 17 bonnes réponses

Toutes nos félicitations ! Vous connaissez le nouveau droit alimentaire sur le bout des doigts.

Entre 7 et 12 bonnes réponses

Pas mal ! Avec ce score, vous devriez parvenir à surmonter la plupart des obstacles que vous rencontrerez après le 1^{er} mai.

Entre 0 et 6 bonnes réponses

Vos connaissances sont malheureusement insuffisantes pour vous permettre de commercialiser des produits sûrs, mais vous avez encore un peu de temps pour consulter les nouvelles ordonnances d'exécution.

Nous l'admettons, ce quiz n'était pas évident. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter les documents publiés sur notre site Internet (www.legislationalimentaire2017.ch). Nous répondons volontiers à vos questions.

